

Le tableau suivant présente les options de garantie de base conçues pour les projets de construction spécifiques.

<b>ASSURANCE DES CHANTIERS</b>	
<b>Extensions de garantie – Assurance des chantiers</b>	
Comptes clients	100 000 \$
Dispositions légales visant la construction	50 000 \$
Frais de rédaction des demandes d'indemnité et honoraires professionnels	100 000 \$
Pénalités contractuelles	25 000 \$
Frais de remontage de grue	50 000 \$
Frais de déblai	50 000 \$
Outils, matériel et vêtements des employés	25 000 \$ par sinistre 25 000 \$ par employé 2 500 \$ par article
Coûts supplémentaires	100 000 \$
Frais supplémentaires	100 000 \$
Frais de lutte contre l'incendie	25 000 \$
Frais de services d'incendie ou de police	50 000 \$
Recharge du matériel de protection contre l'incendie	50 000 \$
Pollution du sol et de l'eau	25 000 \$
Passe-partout	25 000 \$
Biens en cours de transport	100 000 \$
Biens en cours de transport par aéronef	25 000 \$
Protection et sauvegarde des biens	
Frais	50 000 \$
Dommages directs	Incluse
Récompenses	25 000 \$

Interruption de services hors du chantier (dommages directs)	100 000 \$
Lieux d'entreposage temporaire	100 000 \$
Erreurs et omissions involontaires	Incluse
Documents de valeur	100 000 \$
Tremblements de terre - Assurance des chantiers	Option de garantie
Inondations - Assurance des chantiers	Option de garantie

<b>ASSURANCE DES CHANTIERS – ASSURANCE DES COÛTS ACCESSOIRES</b>	<b>Options de garantie</b>
<b>Extensions de garantie – Assurance des coûts accessoires en assurance des chantiers</b>	
Dispositions légales visant la construction – Prolongation de la période d'indemnisation	50 000 \$
Frais engagés pour réduire la perte	Incluse
Impossibilité d'entrer ou de sortir	30 jours
Interdiction d'accès par les autorités civiles	30 jours
Dépollution du sol et de l'eau – Prolongation de la période d'indemnisation	25 000 \$
Interruption de services hors des lieux assurés (coûts accessoires)	100 000 \$

<b>ASSURANCE DES CHANTIERS – BRIS DE MACHINES</b>	<b>Options de garantie</b>
Essais et mise en service	Incluse
Période d'essai à chaud	5 jours
Période de mise en service	30 jours
<b>Extensions de garantie – Bris de machines en assurance des chantiers</b>	
Contamination par l'ammoniac	100 000 \$
Dispositions légales visant la construction	500 000 \$
Frais de rédaction des demandes d'indemnité et honoraires professionnels	100 000 \$
Frais de déblai	100 000 \$
Frais de restauration des données électroniques	25 000 \$
Coûts supplémentaires	100 000 \$
Frais supplémentaires	100 000 \$
Matières dangereuses	100 000 \$
Erreurs et omissions involontaires	1 000 000 \$
Dégâts d'eau	100 000 \$

<b>ASSURANCE DES COÛTS ACCESSOIRES – BRIS DE MACHINES EN ASSURANCE DES CHANTIERS</b>	<b>Options de garantie</b>
<b>Extensions de garantie – Assurance des coûts accessoires – Bris de machines en assurance des chantiers</b>	
Impossibilité d’entrer ou de sortir	30 jours
Interdiction d’accès par les autorités civiles	30 jours
Interruption de services	Incluse

<b>ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE WRAP-UP</b>	
Garantie A. Dommages corporels et dommages matériels	
Montant par sinistre	Montant figurant dans la soumission
Montant pour le risque Produits/Après travaux	Montant figurant dans la soumission
Période de garantie Après travaux	12 mois
Garantie B. Préjudice personnel et imputable à la publicité	Montant figurant dans la soumission
Garantie C. Frais médicaux	25 000 \$
Garantie D. Responsabilité locative	500 000 \$
Extension de la garantie à la responsabilité civile en matière d’avantages sociaux (Wrap-up)	1 000 000 \$
Extension de la garantie aux frais de lutte contre les feux de forêt (Wrap-Up)	250 000 \$